



Liaisons enseignement secondaire-enseignement supérieur

LES ETUDES DE SANTE, DU NOUVEAU ?

A la rentrée 2015, dix universités vont proposer une alternative à la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) pour intégrer des études dans l'une des quatre filières de santé. L'objectif est de diversifier le profil des futurs médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes.

L'Université d'Auvergne fait partie de ces dix universités habilitées à conduire cette expérimentation, qui devrait prendre fin en 2019-2020. Brigitte BONHOMME, Vice-présidente Formations et Vie Etudiante de l'Université d'Auvergne nous apporte son éclairage.

En quoi consiste l'expérimentation à l'accès aux études de santé à l'Université d'Auvergne ?

Un certain nombre d'étudiants pourront entrer en 2ème année des études de santé sans passer par le concours organisé à l'issue de la PACES.

Pour cela, ils devront postuler en **licence mention Sciences pour la Santé** à l'Université d'Auvergne. Après avoir effectué la L1 (licence 1ère année) et la L2 (licence 2ème année), ils pourront déposer un dossier de candidature pour entrer directement en 2ème année des études de santé. Si leur candidature n'est pas retenue, ils auront la possibilité de présenter une seconde candidature en fin de L3 (licence 3ème année).

Ce parcours est-il ouvert à tous les étudiants titulaires d'une L2 ou d'une L3 ?

Non, il s'agit d'une expérimentation, et seuls les étudiants ayant suivi la licence mention Sciences pour la Santé de l'Université d'Auvergne sont concernés par ce dispositif. Plus concrètement, il faut avoir suivi la L1 et la L2 pour une tentative dès la L2, et les L1, L2 et L3 pour une tentative en L3.



Les étudiants auront-ils un niveau suffisant pour réussir ensuite en 2ème année de santé ?

La licence mention Sciences pour la santé a été ré-organisée et enrichie de nouvelles unités d'enseignement (UE), comme de l'anatomie humaine ou encore des sciences humaines et sociales, afin que les étudiants puissent acquérir les bases nécessaires à la poursuite de leurs études en santé.

Il faut également préciser que seuls les meilleurs candidats seront retenus, sur la base de leurs résultats en licence mais aussi sur la qualité de leur projet professionnel.

La PACES n'existe plus ?

Les deux dispositifs de recrutement vont cohabiter. La PACES fonctionnera toujours et la majorité des étudiants accèdera aux études de santé par cette voie.

La PACES conserve son organisation, c'est-à-dire un premier semestre (S1) commun à tous les étudiants et un second semestre (S2) composé de cours communs et d'UE spécifiques à choisir en fonction du ou des concours d'entrée préparés.

Au vu de la charge de travail qu'impliquent ces UE, il semble plus raisonnable de ne passer au maximum que deux concours. Les classements, neutre et spécifiques, obtenus à l'issue du S1 donnent des indications sur les chances de réussite dans chacune des filières. A ce moment, un étudiant peut aussi envisager de poursuivre le S2 en L1 Sciences pour la santé ou bien dans une autre licence.

Ce n'est qu'à l'issue du second semestre qu'un classement final permettra à chaque étudiant de poursuivre ou non dans l'une des 4 filières et accéder à l'un des métiers suivants : médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien ou encore sage-femme.

Le nombre de places proposées dans le cadre de l'expérimentation est-il important ?

Ce nombre est défini en pourcentage du numerus clausus de l'année universitaire considérée, de 4 à 9 % selon les filières et les années de formation. Au total, une quarantaine de places sera destinée aux étudiants en provenance de la licence Sciences pour la Santé, soit 2 à 3 places pour maïeutique, 2 à 3 pour odontologie, 4 à 5 pour pharmacie et 12 pour médecine, ceci en fin de chacune des deux années de licence (L2 et L3).

Si les dossiers de candidature présentés sont insuffisants, les places réservées à l'accès par la licence seront reversées à l'accès par la PACES.

Le numerus clausus a-t-il augmenté ?

Le numerus clausus est déterminé chaque année par arrêté ministériel. Pour l'année 2015, le numerus clausus reste inchangé par rapport à l'année dernière : 178 en médecine, 91 en pharmacie, 45 en odontologie et 30 en maïeutique.

Quel est le calendrier envisagé ?

Le premier recrutement d'étudiants à partir de la L2 s'effectuera en 2017 pour une entrée en deuxième année des études de santé sur l'année universitaire 2017-2018.

En 2018, aura lieu le premier recrutement à partir de la L3 et le second à partir de la L2 pour une rentrée en septembre 2018.

Actuellement, la réglementation limite le nombre de présentations au concours PACES à 2 tentatives maximum, qu'en est-il pour ce nouveau parcours ?

Un étudiant n'aura que deux chances d'accéder à la 2ème année des études de santé, soit par deux PACES,

soit par une PACES + une L2 ou une L3, ou encore par deux tentatives par la licence (une fois en L2 et une fois en L3).

Brigitte BONHOMME

Propos recueillis par Pascale PELLONNET (COP mise à disposition du SUIO-IP de l'Université d'Auvergne par le rectorat)

S'AUTO-EVALUER

L'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante (OIPVE) de l'Université d'Auvergne propose une application interactive pour aider les futurs étudiants s'orientant vers la PACES ou l'APEMK (Année Préparatoire aux Etudes de Masso-Kinésithérapie) à réfléchir sur leur projet en fonction de leur série de baccalauréat et de leurs résultats dans les disciplines scientifiques.

Ce simulateur s'appuie, pour la PACES, sur plus de 4200 profils d'étudiants et ex-étudiants issus des promotions 2011/2012 à 2013/2014. Il est actualisé chaque année.

<http://baip.u-clermont1.fr/PACES/index.html>

UNE PREPA SERIEUSE : LE TUTORAT

L'ATPC (Association du Tutorat de la Paces Clermontoise) propose une préparation au concours ouverte à tous les étudiants sans sélection et gratuite (60 euros pour les photocopies en 2014). Elle est assurée par des étudiants de 2ème et 3ème année. Des colles proposées sous forme de QCM sont validées par les professeurs référents de chaque discipline. Elles sont suivies d'une correction détaillée. Les séances ont lieu 3 fois par semaine de 19 à 22 heures par groupe d'une trentaine d'étudiants.

Les résultats sont très honorables avec l'obtention de 43,6% des places du numerus clausus en 2013 (149 admis) et 44,5% (153 admis) en 2014, toutes filières confondues.

<http://www.atpclermont.fr>



Espace lycéen de
l'UdA

[www.u-clermont1.fr/
espace-lyceen.html](http://www.u-clermont1.fr/espace-lyceen.html)

Contact : Mickaël TOUZET

BAIP de l'UdA

service.etudiant@u-clermont1.fr

Tél : 04 73 17 72 27

→ [S'abonner gratuitement à la LIFE](#)

→ [Se désinscrire de la liste des abonnés](#)